

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3060

19 décembre 2012

SOMMAIRE

AF Lux Finance S.A.	146834	Fondeco S.A.	146873
BluO SICAV-SIF	146839	Fontanarosso S.A.	146877
Decker Line S.A.	146880	Fracasse	146878
Demsec S.A.	146861	G2C Holding S.à r.l.	146879
Dentsply Holding Company Luxembourg Branch	146862	Gastrom Pommerlach S.A.	146877
Diagenics SE	146862	Gerüstbau A. Mathieu GmbH	146878
Dorotheum S.A.	146862	Gläserer Transports S. à r. l.	146878
Dudelange 027 S.A.	146862	Gong Jin S.à r.l.	146878
East Road S.A.	146863	Graphicarte	146877
Eco-Maison S.A.	146839	Great Place to Work	146877
Edelweiss Holding S.A.	146863	Herschel Capital Advisors S.A.	146863
Edutainment Television Group S.à r.l. ...	146863	Hong Kong Garden Capellen Sarl	146879
EFE Luxembourg S.à r.l.	146864	Immobilière Honorine S.A.	146880
Einsa Lux S.A.	146871	Investar	146834
Electrotechnique du Luxembourg S.A. ...	146871	IPM Fundamental Umbrella Fund	146873
Emcedeux S.A.	146871	Ipprolux S.A.	146861
E-Media S.A.	146863	ITP Oil & Gas International S.A.	146879
E-Media S.A.	146862	ITP Oil & Gas International S.A.	146879
Enka S.A.	146872	MAG Holdings S.A.	146872
Euro Estate Capital S.à r.l.	146872	MC Financing S.à r.l.	146864
Euro-Protec SA	146871	New Star Global Property Management (Luxembourg Five) S.à r.l.	146880
EURO SPEED Holding S.A.	146872	Quick Point S.à r.l.	146834
Faraz s.à r.l.	146873	Ridgefield Acquisition	146837
Farvest Communities	146873	SB ImmoInvest S.A.	146861
Fersach S.A.	146876	Slovenia Broadband S.à r.l.	146834
Figupar S.A.	146874	Société d'Investissement et Participations S.A.	146838
Finarch S.à r.l.	146876	Société Nationale de Certification et d'Homologation	146838
First Design 2 SA	146872	Sumitomo Mitsui Trust Bank (Luxembourg) S.A.	146838
Fitness World	146876	Swaplight S.A.	146874
FJDV S.A.	146877	wanubis equity holding S.A.	146839
Flip Software S.à r.l.	146873		
FM Holding Luxemburg S.A.	146878		
Foca Investments S.A.	146878		
Foncier & Participations S.A.	146876		

AF Lux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 140.824.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012150035/10.

(120198779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Investar, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 28.383.

L'Assemblée générale tenue extraordinairement le 16 novembre 2012 a pris acte de la démission de Madame Eva Kremer et de Monsieur Gaston Reinesch, administrateurs démissionnaires. L'Assemblée a également pris acte de la démission de Monsieur Marco Goeler, commissaire démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150338/13.

(120198741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Quick Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 18.407.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150507/10.

(120198789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Slovenia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.788.722,23.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.882.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1. Broadband Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146370 ("BI"), here represented by Me Jan Dobrzensky, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 November 2012, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith; and

2. 2. Gerrard Enterprises LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the Isle of Man with registered number 000543L whose registered office is at Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Isle of Man ("Gerrard"), here represented by Me Jan Dobrzensky, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 November 2012.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders of Slovenia Broadband S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered

office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145882, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 21 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 977 on 11 May 2009 (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company up to thirty-six million seven hundred and eighty-eight thousand seven hundred and twenty-two Euro and twenty-three cents of Euro (EUR 36,788,722.23) through the conversion of three billion six hundred and seventy-seven million two hundred and three thousand three hundred and twenty-three (3,677,203,323) convertible notes into three billion six hundred and seventy-seven million two hundred and three thousand three hundred and twenty-three (3,677,203,323) new shares with a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each; and

2. Restatement of the article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current value of sixteen thousand six hundred and eighty-nine Euro (EUR 16,689), represented by one million six hundred and sixty-eight thousand nine hundred (1,668,900) shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, up to thirty-six million seven hundred and eighty-eight thousand seven hundred and twenty-two Euro and twenty-three cents of a Euro (EUR 36,788,722.23) through the conversion of three billion six hundred and seventy-seven million two hundred and three thousand three hundred and twenty-three (3,677,203,323) convertible notes ("CNs"), which are all currently held by the Shareholders, into three billion six hundred and seventy-seven million two hundred and three thousand three hundred and twenty-three (3,677,203,323) new shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each (the "Shares").

All of the three billion six hundred and seventy-seven million two hundred and three thousand three hundred and twenty-three (3,677,203,323) new shares have been subscribed as follows:

- Bl, aforementioned,

here represented by Me Jan Dobrzensky, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

subscribed two billion seven hundred and fifty-four million two hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-four (2,754,225,264) Shares further to the conversion of two billion seven hundred and fifty-four million two hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-four (2,754,225,264) CNs;

- Gerrard, aforementioned,

here represented by Me Jan Dobrzensky, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

subscribed nine hundred and twenty-two million nine hundred and seventy-eight thousand fifty-nine (922,978,059) Shares further to the conversion of nine hundred and twenty-two million nine hundred and seventy-eight thousand fifty-nine (922,978,059) CNs;

All the Shares have been fully paid up.

Proof of the existence and of the value of the CNs has been produced to the undersigned notary.

All of the three billion six hundred and seventy-seven million two hundred and three thousand three hundred and twenty-three (3,677,203,323) new shares have been subscribed at a total price of thirty-six million seven hundred and seventy-two thousand thirty-three Euro and twenty-three cents of Euro (EUR 36,772,033.23) which has entirely been allocated to the share capital of the Company.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend article 5.1 of the Articles of Association of the Company which shall be read as follows:

" **5.1.** The corporate capital of the Company is set at thirty-six million seven hundred and eighty-eight thousand seven hundred and twenty-two euro and twenty-three euro cents (EUR 36,788,722.23) divided into three billion six hundred and seventy-eight million eight hundred and seventy-two thousand two hundred and twenty-three (3,678,872,223) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up. (the Shares, each a Share). The holders of share are referred herein to the Shareholders. Each Share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Shareholders."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500.-.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Broadband Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146370 («Slovenia»), ici représentée par Me Jan Dobrzensky, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 8 novembre 2012.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement; et

2. Gerrard Enterprises LLC, une limited liability company constituée et régie par les lois de l'Île de Man avec pour numéro d'enregistrement 000543L, ayant son siège social à Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Île de Man («Gerrard»), ici représentée par Me Jan Dobrzensky prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 8 novembre 2012.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

Les comparants sont les associés (les «Associés») de Slovenia Broadband S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145882, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 21 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 mai 2009 numéro 977 (ci après la «Société»).

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de trente-six millions sept cent quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-deux euros et vingt-trois centimes (EUR 36,788,722.23) par la conversion de trois milliards six cent soixante-dix-sept millions deux cent trois mille trois cent vingt-trois (3.677.203.323) obligations convertibles en trois milliards six cent soixante-dix-sept millions deux cent trois mille trois cent vingt-trois (3.677.203.323) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de seize mille six cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 16.689), représenté par un million six cent soixante-huit mille neuf cents (1.668.900) parts sociales, ayant une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à trente-six millions sept cent quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-deux euros et vingt-trois centimes d'euro (EUR 36.788.722,23) par la conversion de trois milliards six cent soixante-dix-sept millions deux cent trois mille trois cent vingt-trois (3.677.203.323) obligations convertibles (les «CNs»), actuellement détenus par les Associés, en trois milliards six cent soixante-dix-sept millions deux cent trois mille trois cent vingt-trois (3.677.203.323) nouvelles parts sociales, ayant une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales»).

L'intégralité des trois milliards six cent soixante-dix-sept millions deux cent trois mille trois cent vingt-trois (3.677.203.323) nouvelles parts sociales a été souscrite de la manière suivante:

- BI, susnommée,

ici représentée par Me Jan Dobrzensky, prénommé, en vertu de procuration dont mention ci-avant,

a souscrit deux milliards sept cent cinquante-quatre millions deux cent vingt-cinq mille deux cent soixante-quatre (2.754.225.264) Parts Sociales à la suite de la conversion de deux milliards sept cent cinquante-quatre millions deux cent vingt-cinq mille deux cent soixante-quatre (2.754.225.264) CNs;

- Gerrard, susnommée,

ici représentée par Me Jan Dobrzensky, prénommé, en vertu de procuration dont mention ci-avant,

a souscrit neuf cent vingt-deux millions neuf cent soixante-dix-huit mille cinquante-neuf (922.978.059) Parts Sociales à la suite de la conversion de neuf cent vingt-deux millions neuf cent soixante-dix-huit mille cinquante-neuf (922.978.059) CNs;

L'ensemble des Parts Sociales ont été entièrement libérées.

Les documents justifiants de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'intégralité des trois milliards six cent soixant-dix-sept millions deux cent trois mille trois cent vingt-trois (3.677.203.323) nouvelles parts sociales a été souscrite à un prix total de trente-six millions sept cent soixante-douze mille trente-trois euros et vingt-trois centimes (EUR 36.772.033,23), dont l'ensemble a été affecté au capital social de la Société.

Seconde résolution:

Suite à la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-six millions sept cent quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-deux euros et vingt-trois centimes (EUR 36.788.722,23) représenté par trois milliards six cent soixante-dix-huit millions huit cent soixante-douze mille deux cent vingt-trois (3.678.872.223) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales, chacune une Part Sociale). Les détenteurs de part sociale sont désignés ci-après comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DOBRZENSKY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54783. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152647/168.

(120200884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Ridgefield Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.939.419,27.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 124.379.

Mr Geoffrey Wild, gérant de la Société, a élu domicile depuis le 1^{er} novembre, 2012 à une nouvelle adresse sise au Unit 56A, The Oakhill, 28 Wood Road, Wanchai, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour RIDGEFIELD ACQUISITION

Pierre Carras / Michael A. Powell

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012150512/15.

(120198745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Société d'Investissement et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 84.925.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012150581/11.

(120198778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Société Nationale de Certification et d'Homologation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler,

R.C.S. Luxembourg B 27.180.

EXTRAIT

Conformément à l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012, les personnes suivantes sont mandataires de ta société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018:

Conseil d'Administration:

- M. Paul SCHMIT, demeurant à 10, Um Schennberg, L-5372 Münsbach, administrateur et président du Conseil d'Administration

- M. Gilbert ERNST, demeurant à 17, rue Félix de Blochausen, L-1243 Luxembourg, administrateur

- M. Camille GONDERINGER, demeurant à 13, Op der Haangels, L-5322 Contera, administrateur

- M. Thierry NOTHUM, demeurant à 16, rue Al. Hoffmann, L-6913 Roodt-sur-Syre, administrateur

- M. Jean-Marie REIFF, demeurant à 15, rue Jean l'Aveugle. L-4019 Esch sur Alzette, administrateur

- M. Ralph WEIS, demeurant à 7, rue Antoine, L-1131 Luxembourg, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012150585/23.

(120198795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Sumitomo Mitsui Trust Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 22.765.

Conseil d'administration

La personne suivante a été nommée au poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 septembre 2009 et pour une durée indéterminée:

- Yutaka NISHIDA, né le 7 août 1959 à Tokyo (Japon) et domicilié au 1-4-1 Marunouchi, 100-8233 Chiyoda-ku, Tokyo, Japon

La personne suivante a été nommée au poste d'administrateur de la Société avec effet au 5 septembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Natsuhiko OKUMURA, né le 8 août 1962 et domicilié au 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Les personnes suivantes ont été nommées aux postes d'administrateurs de la Société avec effet au 22 octobre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Hideki HIRAKI, né le 19 novembre 1957 à Fukui (Japon), et domicilié au 1-4-1 Marunouchi, 100-8233 Chiyoda-ku, Tokyo, Japon

- Yasushi KASAHARA, né le 9 juin 1961 à Tokyo (Japon), et domicilié au 1-4-1 Marunouchi, 100-8233 Chiyoda-ku, Tokyo, Japon

- Ryo AZUMANE, né le 14 septembre 1962 à Tokyo (Japon), et domicilié au 111, River Street, NJ070030 Hoboken, Etats Unis d'Amérique

Délégué à la gestion journalière

La personne suivante a été nommée au poste de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 septembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Natsuhiko OKUMURA, né le 8 août 1962 et domicilié au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Réviseur d'entreprises

La société suivante a été nommée réviseur d'entreprises de la Société avec effet au 5 septembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- KPMG Luxembourg Sàrl, 9 Allé Scheffer, L-2520 Luxembourg, en remplacement de Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150594/35.

(120198649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Eco-Maison S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8293 Keispelt, 33, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 152.334.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Eco-Maison S.A. dont le siège social à L-8293 Keispelt, 33 rue de Mersch, de fait inconnu à cette adresse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 152.334.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, et liquidateur Maître Eglantine FLORI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012150707/19.

(120198739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

wanubis equity holding S.A., Société Anonyme,

(anc. BluO SICAV-SIF).

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 138.995.

—
In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of BluO SICAV-SIF, an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) in the form of an umbrella fund with one or more compartments, incorporated and existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx dated May 28, 2008, published in the Mémorial N° 1482 on 16 June, 2008, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 138.995 (the "Company").

The Meeting elects as chairman Mr. Rüdiger Sailer, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

who appoints as secretary Miriam Schwarz, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Karolina Richard, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

I. The shareholders present or represented by proxy as well as the numbers of shares can be found on the presence list that has been signed by the shareholders, the proxyholders of the shareholders represented as well as the members of the bureau of the Meeting.

II. The chairman declares that 100% of the share capital is either present or duly represented. The Meeting declares to explicitly waive the convening requirements.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Modification of the Articles of Incorporation ("Aol") of the Company as follows:

1. Modification of Article 1 that will henceforth read as follows:

"There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "wanubis equity holding S.A." (hereinafter the "Company")."

2. Modification of Article 3;

3. Modification of Article 4 that will henceforth read as follows:

"The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object."

4. Modification of Article 5;

5. Modification of Article 6;

6. Deletion of Article 7;

7. Deletion of Article 8;

8. Deletion of Article 9;

9. Deletion of Article 10;

10. Deletion of Article 11;

11. Modification of former Article 14;

12. Modification of former Article 16;

13. Deletion of former Article 17;

14. Modification of former Article 20;

15. Modification of former Article 21;

16. Deletion of former Article 22;

17. Modification of former Article 24;

18. Deletion of former Article 25;

19. Modification of former Article 26;

20. Deletion of former Article 27;

21. Deletion of former Article 29;

22. Modification of former Article 30.

2. Subsequent to deletion of Articles 7, 8, 9, 10, 11, 17, 22, 25, 27, 29 renumbering of former Articles 12 to 16, Articles 18 to 21, Articles 23 to 24, Article 26, Article 28 and Article 30.

3. Subsequent to the before mentioned modifications approval of the revised version of the bilingual Aol.

The Meeting deliberates and unanimously passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to modify the Aol in accordance with the above-mentioned agenda as follows:

1. Modification of Article 1 that will henceforth read as follows:

"There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "wanubis equity holding S.A." (hereinafter the "Company")."

2. Modification of Article 3;

3. Modification of Article 4 that will henceforth read as follows:

"The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object."

4. Modification of Article 5;

5. Modification of Article 6;

6. Deletion of Article 7;

7. Deletion of Article 8;

8. Deletion of Article 9;

9. Deletion of Article 10;

10. Deletion of Article 11;

11. Modification of former Article 14;

12. Modification of former Article 16;

13. Deletion of former Article 17;

14. Modification of former Article 20;

15. Modification of former Article 21;

16. Deletion of former Article 22;

17. Modification of former Article 24;

18. Deletion of former Article 25;

19. Modification of former Article 26;

20. Deletion of former Article 27;

21. Deletion of former Article 29;

22. Modification of former Article 30.

Second resolution

The Meeting resolves to renumber the former Articles 12 to 16, Articles 18 to 21, Article 23 to 24, Article 26, Article 28 and Article 30 subsequent to the deletion of Article 7, 8, 9, 10, 11, 17, 22, 25, 27, 29. From now on the former numbered Articles 12 to 16 shall be numbered Articles 7 to 11, former numbered Articles 18 to 21 shall be numbered Articles 12 to 15, former numbered Articles 23 to 24 shall be numbered Articles 16 to 17, former Article 26 shall be numbered Article 18, former Article 28 shall be numbered Article 19, and former Article 30 shall be numbered Article 20.

Third resolution

As consequence of the aforementioned modifications the Meeting resolves to fix the capital at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) represented by 17,935 (seventeen thousand nine hundred and thirty-five) shares without designation of a par value and to approve the revised version of the bilingual Aol as follows:

Title I. - Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") which is governed by the laws of the Grand Duchy of

Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended under the name of "wanubis equity holding S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Title II. - Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro), represented by 17,935 (seventeen thousand nine hundred and thirty-five) shares of no par value..

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company in the manner required for amendment of the Articles

Art. 6. Form of Shares. The shares are in bearer form (actions au porteur).

Bearer shares shall be signed in accordance with article 41 of the Law.

Bearer shares may be held directly or with a broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary in Luxembourg, which will hold them through a securities settlement system either directly as a participant of such system or indirectly through such a participant. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

The Company will recognise only one holder per share.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate in accordance with article 42 of the Law.

Title III. - Administration and supervision

Art. 7. Directors. The Company shall be managed by the Board of Directors which is composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented. Any candidate for director not proposed in the agenda of the meeting shall be elected only by vote of the majority of the shares outstanding.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 8. Board Meetings. The Board of Directors will choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not to be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

As a general rule, meetings of the Board of Directors shall be held by physical presence of all the members of the Board of Directors at the registered office of the Company. Notwithstanding the foregoing, any director may from time to time participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference systems or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 9. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose,

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 10. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors, by the joint signature of any officers of the Company or by the joint signatures of a director and an officer of the Company or of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Power. The Board of Directors of the Company may delegate under its responsibility its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 12. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 13. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé", the "Auditor") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

Title IV. - General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 15. General Meetings of Shareholders of the Company. Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

Each share entitles the holder to one (1) vote.

The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at a place specified in the notice of meeting, each year on the second Wednesday of the month of June at 11.00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

Persons holding their bearer shares through a securities settlement system (as described under paragraph 6 of the law of August 1, 2001 concerning the circulation of securities and other fungible financial instruments) may attend and vote at a General Meeting of shareholders by presenting at the place indicated by the Board at least five (5) days prior to the date set for the General Meeting of shareholders a certificate indicating, inter alia, the number of shares held and delivered by the broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, with which the shares are held.

The bearer shares which are the object of such a certificate, must be blocked until after the holding of the General Meeting of shareholders and may be transferred only after the holding of such General Meeting of shareholders; such blocking will be evidenced by the certificate.

Subject to the internal rules of the relevant securities settlement system, shareholders may also give instructions as to how to exercise their vote at the General Meeting of shareholders to the broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, with which their shares are held.

In such case, the bearer shares shall also be blocked until after, and may only be transferred after, the holding of such General Meeting of shareholders.

The Board will adopt any other regulations and procedures concerning the provision of access cards and proxy forms so as to allow shareholders to exercise their voting rights.

A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

Title V. - Final provisions

Art. 18. Dissolution and liquidation of the Company. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

In case of divergences between the English text and the French text, the English text will be prevailing.

Traduction française du texte qui précède:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est créé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par celle de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sous la dénomination de «wanubis equity holding S.A.» (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), des succursales, filiales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Titre II . - Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social. Le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par 17.935 (dix-sept mille neuf cent trente-cinq) actions entièrement libérées, sans mention de valeur.

Le capital social de la société peut être réduit et augmenté par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la société dans les formes nécessaires pour un changement des statuts.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions sont et resteront au porteur.

Les actions au porteur seront signées conformément à l'article 41 de la Loi.

Les actions au porteur pourront être détenues directement ou par un courtier, une banque, un dépositaire, un négociant ou tout autre intermédiaire qualifié au Luxembourg, qui les détiendra au moyen d'un système de règlement des titres soit directement comme un participant à ce système, soit indirectement par l'intermédiaire d'un tel participant. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

La Société peut racheter ses propres actions au sens de l'article 49-2 de la Loi sous réserve et conformément à la Loi.

La cession d'actions au porteur s'opère par la simple remise du certificat conformément à l'article 42 de la Loi.

Titre III . - Administration et Surveillance

Art. 7. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs proposés sont indiqués à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires et seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées. Tout candidat non proposé à l'ordre du jour de l'assemblée ne sera élu qu'à la majorité des actions en circulation.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

En règle générale, les réunions du Conseil d'Administration sont tenues, avec la présence physique des membres du Conseil d'Administration, au siège social de la société. Nonobstant ce qui précède, tout administrateur peut de temps en temps participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires qui permettent aux personnes prenant part à cette réunion peuvent de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du Conseil d'Administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit, les documents conjoints constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs relatifs à la mise en oeuvre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Intérêt Opposé. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 13. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Réviseurs. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Titre IV. - Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 15. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors d'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Chaque Action Ordinaire donne droit à un (1) vote à son détenteur.

Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire (s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à onze heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Les personnes détenant leurs actions au porteur à travers un système de règlement de titres (comme décrit sous paragraphe 6 de la loi du 1^{er} août 2001 concernant la circulation de titres et d'autres instruments financiers fongibles) peuvent participer et voter à l'Assemblée Générale des actionnaires en présentant à l'endroit indiqué par le Conseil au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale des actionnaires un certificat indiquant, entre autre, le nombre d'actions détenues et délivrées par le courtier, la banque, le négociant ou tout autre intermédiaire qualifié, auprès duquel les actions sont détenues.

Les actions au porteur faisant l'objet d'un tel certificat, devront être bloquées jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires et pourront être transférées seulement après la tenue d'une telle Assemblée Générale des actionnaires, un tel blocage sera prouvé par le certificat.

Conformément aux règles internes du système de règlement de titres, les actionnaires pourront également donner des instructions sur la manière d'exercer leur vote à l'Assemblée Générale des actionnaires au courtier, à la banque, au dépositaire, au négociant ou à tout autre intermédiaire qualifié, auprès duquel les actions sont détenues.

Dans une telle hypothèse, les actions au porteur seront également bloquées jusqu'à, et pourront seulement être transférées après la tenue d'une telle Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil adoptera tout autre règlement et procédure concernant la mise à disposition de cartes d'accès et des formulaires de procurations de manière à permettre aux actionnaires d'exercer leurs droits de vote.

Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Allocation des profits. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

Titre V. - Dispositions finales

Art. 18. Dissolution et liquidation de la Société. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine

leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») de BluO SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable structurée sous forme de fonds à compartiments consistant en un ou plusieurs compartiments, constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial numéro 1482 du 16 Juin 2008, ayant son siège social 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.995 (la «Société»).

L'Assemblée élit comme président M. Rüdiger Sailer, employé, ayant son adresse professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Miriam Schwarz, employée, ayant son adresse professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mme Karolina Richard, employée, ayant son adresse professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

I. Les actionnaires présents ou représentés par procuration et le nombre d'actions sont mentionnés sur la liste de présence qui été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'Assemblée.

II. Le président déclare que 100% du capital social de la Société sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée. L'Assemblée déclare explicitement renoncer aux formalités de convocation.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification des statuts de la Société comme suit:

1. Modification de l'article 1 qui prendra désormais la teneur suivante

"Il est créé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par celle de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sous la dénomination de «wanubis equity holding S.A.» (ci-après la "Société").

2. Modification de l'article 3;

3. Modification de l'article 4 qui prendra désormais la teneur suivante:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa

faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

4. Modification de l'article 5;
5. Modification de l'article 6;
6. Abrogation de l'article 7;
7. Abrogation de l'article 8;
8. Abrogation de l'article 9;
9. Abrogation de l'article 10;
10. Abrogation de l'article 11;
11. Modification de l'ancien article 14;
12. Modification de l'ancien article 16;
13. Abrogation de l'ancien article 17;
14. Modification de l'ancien article 20;
15. Modification de l'ancien article 21;
16. Abrogation de l'ancien article 22;
17. Modification de l'ancien article 24;
18. Abrogation de l'ancien article 25;
19. Modification de l'ancien article 26;
20. Abrogation de l'ancien article 27;
21. Abrogation de l'ancien article 29;
22. Modification de l'ancien article 30.

2. À la suite de l'abrogation des articles 7, 8, 9, 10, 11, 17, 22, 25, 27, 29 renumérotation des anciens articles 12 à 16, des articles 18 à 21, des articles 23 à 24, de l'article 26, de l'article 28 et l'article 30 .

3. Suite à l'approbation des modifications mentionnées ci-dessus approbation de la version révisée des statuts bilingues L'Assemblée délibère et à l'unanimité, adopte des résolutions suivantes

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier des statuts de la société conformément à l'ordre du jour évoqué plus haut, comme suit:

1. Modification de l'article 1 qui prendra désormais la teneur suivante:

"Il est créé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par celle de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sous la dénomination de «wanubis equity holding S.A.» (ci-après la "Société").

2. Modification de l'article 3;

3. Modification de l'article 4 qui prendra désormais la teneur suivante

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

4. Modification de l'article 5;
5. Modification de l'article 6;
6. Abrogation de l'article 7;
7. Abrogation de l'article 8;
8. Abrogation de l'article 9;
9. Abrogation de l'article 10;
10. Abrogation de l'article 11;
11. Modification de l'ancien article 14;
12. Modification de l'ancien article 16;
13. Abrogation de l'ancien article 17;
14. Modification de l'ancien article 20;
15. Modification de l'ancien article 21;
16. Abrogation de l'ancien article 22;
17. Modification de l'ancien article 24;
18. Abrogation de l'ancien article 25;
19. Modification de l'ancien article 26;
20. Abrogation de l'ancien article 27;
21. Abrogation de l'ancien article 29;
22. Modification de l'ancien article 30.

Deuxième résolution

En conséquence de l'abrogation des articles 7, 8, 9, 10, 11, 17, 22, 25, 27, 29 l'Assemblée décide de renuméroter les anciens articles 12 à 16, les articles 18 à 21, les articles 23 à 24, l'article 26, l'article 28 et l'article 30. A partir de maintenant les anciens articles numérotés de 12 à 16 doivent être numérotés articles 7 à 11, les anciens articles numérotés de 18 à 21 doivent être numérotés articles de 12 à 15, les anciens articles numérotés de 23 à 24 doivent être numérotés articles de 16 à 17, l'ancien article 26 doit être numérotée article 18, ancien article 28 doit être numéroté article 19, et l'ancien article 30 doit être numérotés article 20.

Troisième résolution

En conséquence des modifications susmentionnées l'Assemblée décide de fixer le capital à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 17.935 (dix-sept mille neuf cent trente-cinq euros) actions sans mention de valeur nominale et d'approuver la version révisée des statuts bilingues comme suit:

Title I. - Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended under the name of "wanubis equity holding S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and

financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Title II. - Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro), represented by 17,935 (seventeen thousand nine hundred and thirty-five) shares of no par value..

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company in the manner required for amendment of the Articles

Art. 6. Form of Shares. The shares are in bearer form (actions au porteur).

Bearer shares shall be signed in accordance with article 41 of the Law.

Bearer shares may be held directly or with a broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary in Luxembourg, which will hold them through a securities settlement system either directly as a participant of such system or indirectly through such a participant. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

The Company will recognise only one holder per share.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate in accordance with article 42 of the Law.

Title III. - Administration and supervision

Art. 7. Directors. The Company shall be managed by the Board of Directors which is composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented. Any candidate for director not proposed in the agenda of the meeting shall be elected only by vote of the majority of the shares outstanding.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 8. Board Meetings. The Board of Directors will choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

As a general rule, meetings of the Board of Directors shall be held by physical presence of all the members of the Board of Directors at the registered office of the Company. Notwithstanding the foregoing, any director may from time to time participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference systems or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 9. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose,

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 10. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors, by the joint signature of any officers of the Company or by the joint signatures of a director and an officer of the Company or of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Power. The Board of Directors of the Company may delegate under its responsibility its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 12. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 13. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé", the "Auditor") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

Title IV. - General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 15. General Meetings of Shareholders of the Company. Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

Each share entitles the holder to one (1) vote.

The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at a place specified in the notice of meeting, each year on the second Wednesday of the month of June at 11.00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

Persons holding their bearer shares through a securities settlement system (as described under paragraph 6 of the law of August 1, 2001 concerning the circulation of securities and other fungible financial instruments) may attend and vote at a General Meeting of shareholders by presenting at the place indicated by the Board at least five (5) days prior to the date set for the General Meeting of shareholders a certificate indicating, inter alia, the number of shares held and delivered by the broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, with which the shares are held.

The bearer shares which are the object of such a certificate, must be blocked until after the holding of the General Meeting of shareholders and may be transferred only after the holding of such General Meeting of shareholders; such blocking will be evidenced by the certificate.

Subject to the internal rules of the relevant securities settlement system, shareholders may also give instructions as to how to exercise their vote at the General Meeting of shareholders to the broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, with which their shares are held.

In such case, the bearer shares shall also be blocked until after, and may only be transferred after, the holding of such General Meeting of shareholders.

The Board will adopt any other regulations and procedures concerning the provision of access cards and proxy forms so as to allow shareholders to exercise their voting rights.

A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(V) the Board must draw up interim accounts;

(vi) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(vii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(viii) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

Title V. - Final provisions

Art. 18. Dissolution and liquidation of the Company. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

In case of divergences between the English text and the French text, the English text will be prevailing.

Traduction française du texte qui précède:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est créé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par celle de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sous la dénomination de «wanubis equity holding S.A.» (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), des succursales, filiales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instru-

ments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Titre II. - Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social. Le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par 17.935 (dix-sept mille neuf cent trente-cinq) actions entièrement libérées, sans mention de valeur.

Le capital social de la société peut être réduit et augmenté par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la société dans les formes nécessaires pour un changement des statuts.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions sont et resteront au porteur.

Les actions au porteur seront signées conformément à l'article 41 de la Loi.

Les actions au porteur pourront être détenues directement ou par un courtier, une banque, un dépositaire, un négociant ou tout autre intermédiaire qualifié au Luxembourg, qui les détiendra au moyen d'un système de règlement des titres soit directement comme un participant à ce système, soit indirectement par l'intermédiaire d'un tel participant. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

La Société peut racheter ses propres actions au sens de l'article 49-2 de la Loi sous réserve et conformément à la Loi.

La cession d'actions au porteur s'opère par la simple remise du certificat conformément à l'article 42 de la Loi.

Titre III. - Administration et surveillance

Art. 7. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs proposés sont indiqués à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires et seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées. Tout candidat non proposé à l'ordre du jour de l'assemblée ne sera élu qu'à la majorité des actions en circulation.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

En règle générale, les réunions du Conseil d'Administration sont tenues, avec la présence physique des membres du Conseil d'Administration, au siège social de la société. Nonobstant ce qui précède, tout administrateur peut de temps en temps participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires qui permettent aux personnes prenant part à cette réunion peuvent de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoqués.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du Conseil d'Administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit, les documents conjoints constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs relatifs à la mise en oeuvre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Intérêt Opposé. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 13. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Réviseurs. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Titre IV. - Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 15. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors d'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Chaque Action Ordinaire donne droit à un (1) vote à son détenteur.

Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire (s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à onze heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Les personnes détenant leurs actions au porteur à travers un système de règlement de titres (comme décrit sous paragraphe 6 de la loi du 1^{er} août 2001 concernant la circulation de titres et d'autres instruments financiers fongibles) peuvent participer et voter à l'Assemblée Générale des actionnaires en présentant à l'endroit indiqué par le Conseil au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale des actionnaires un certificat indiquant, entre autre, le nombre d'actions détenues et délivrées par le courtier, la banque, le négociant ou tout autre intermédiaire qualifié, auprès duquel les actions sont détenues.

Les actions au porteur faisant l'objet d'un tel certificat, devront être bloquées jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires et pourront être transférées seulement après la tenue d'une telle Assemblée Générale des actionnaires, un tel blocage sera prouvé par le certificat.

Conformément aux règles internes du système de règlement de titres, les actionnaires pourront également donner des instructions sur la manière d'exercer leur vote à l'Assemblée Générale des actionnaires au courtier, à la banque, au dépositaire, au négociant ou à tout autre intermédiaire qualifié, auprès duquel les actions sont détenues.

Dans une telle hypothèse, les actions au porteur seront également bloquées jusqu'à, et pourront seulement être transférées après la tenue d'une telle Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil adoptera tout autre règlement et procédure concernant la mise à disposition de cartes d'accès et des formulaires de procurations de manière à permettre aux actionnaires d'exercer leurs droits de vote.

Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le

calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Allocation des profits. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

Titre V. - Dispositions finales

Art. 18. Dissolution et Liquidation de la Société. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SAILER, M. SCHWARZ, K. RICHARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54215. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152185/1192.

(120201123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Ipprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 125.116.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Ipprolux S.A., dont le siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée de fait inconnu à cette adresse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 125.116.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, et liquidateur Maître Eglantine FLORI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012150717/19.

(120198738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

SB ImmoInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.527.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SB ImmoInvest S.A., dont le siège social est à L-6630 Wasserbillig, 64 Grand-Rue, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 148.527.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, et liquidateur Maître Eglantine FLORI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012150728/19.

(120198737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Demsec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 17.795.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155772/10.

(120205734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Dentsply Holding Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 163.225.

Les comptes annuels de la succursale luxembourgeoise au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dentsply Holding Company Luxembourg Branch

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012155774/12.

(120205325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Diagenics SE, Société Européenne.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.777.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155776/9.

(120205647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Dorotheum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.424.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012155778/10.

(120206282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Dudelange 027 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 133.325.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012155779/10.

(120206281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

E-Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012155780/10.

(120206261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

East Road S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6240 Graulinger, 15, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 143.120.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29/11/2012.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012155788/17.

(120206064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

E-Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 64.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012155781/10.

(120206267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Edutainment Television Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 153.056.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012155782/10.

(120205996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Edelweiss Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 67.027.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012155789/10.

(120206181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Herschel Capital Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.560.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012155861/13.

(120205391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

EFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.623.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155790/10.

(120206032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

MC Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 172.854.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth of November.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

MC INVESTMENTS S.à r.l. - SPF, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) - société de gestion de patrimoine familial duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of one hundred thousand Euros (EUR 100,000), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies' Register),

here represented by Ms. Sophie HAMON, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on November 8, 2012, such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

Art. 2. Corporate object. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out treasury management functions and in particular (but not limited to) currency management and foreign exchange coverage.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The name of this Company shall be: "MC FINANCING S.à r.L."

Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to fifty thousand US Dollars (USD 50,000) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of fifty US Dollars (USD 50) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles its holder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners shall appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with. The Company shall be validly committed towards third parties by the signature of one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The managers shall designate among them a Chairman at the beginning of each board meeting. The Chairman has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings.

Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings is not mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th day of the month of April at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not to be shareholder, in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles thus having been established, the fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by the sole shareholder MC Investments S.a r.l. - SPF, prenamed and represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr. Charles MEYER, economist, born on 19 April 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, professionally residing at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, and

Mr. John WANTZ, private employee, born on 17 May 1966 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, professionally residing at 121 avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf novembre

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

MC INVESTMENTS S.à r.L. - SPF, une société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, au capital social de cent mille Euros (EUR 100,000) ayant son siège social au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Mademoiselle Sophie HAMON, employée privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 novembre 2012 ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles particulières qui s'appliquent à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut effectuer des fonctions de gestion de trésorerie et en particulier (mais pas limité à) la gestion de devises et la couverture du risque de change.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «MC FINANCING S.à r.L.».

Art. 5. Siège social.

5.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand Duché du Luxembourg. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille US Dollars (USD 50,000) représenté par mille (1,000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US Dollar (USD 50) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un gérant.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion. Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. Chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30e jour du mois d'avril à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas

qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir collégalement et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1,000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique MC Investments S.à r.l. - SPF, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme cinquante mille US Dollars (USD 50,000) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Charles MEYER, économiste, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et

M. John WANTZ, employé privé, né le 17 mai 1966 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hamon et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53097. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISINF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152490/380.

(120200878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Einsa Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.729.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012155791/10.

(120205827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

E.T.L. S.A., Electrotechnique du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.907.

Le bilan de clôture et l'annexe légale au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155793/10.

(120205549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Emcedeux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.814.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMCEDEUX S.A.

Georges DIEDERICH / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012155795/12.

(120206141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Euro-Protec SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 101.388.

Les comptes annuels au 31/12/2005 de EURO-PROTEC SA, rue de l'Europe 40, boîte A à B-7600 Peruwelz ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément aux dispositions des articles 160-2, 160-3 et 9 de la loi modifiée du 10/08/1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012155803/12.

(120205955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Enka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155796/9.

(120206206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Euro Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.302.

Les comptes annuels au 07 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155801/10.

(120205661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

EURO SPEED Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.932.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155802/9.

(120205481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

First Design 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 121.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012155808/10.

(120205417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

MAG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.489.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal.

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012155973/15.

(120205855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Flip Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 160.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.507.

Les comptes annuels pour la période du 6 avril 2011 (date de constitution) au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155809/11.

(120205901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

IPM Fundamental Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.651.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour IPM FUNDAMENTAL UMBRELLA FUND

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2012155907/12.

(120206022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Fondec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155810/10.

(120206174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Faraz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6434 Echternach, 1, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 137.959.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155812/10.

(120206269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Farvest Communities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 136.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155813/10.

(120205439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Swaplight S.A., Société Anonyme,
(anc. Figupar S.A.).**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 70.301.

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIGUPAR S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.301, constituée suivant acte notarié de Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, du 15 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 25 août 1999, les statuts ayant été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 7 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1462 du 9 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Myriam FRANCO, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Myriam FRANCO, prénommée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la raison sociale de «FIGUPAR S.A.» en «Swaplight S.A.».
2. Modification subséquente de l'article 1, premier alinéa des statuts.
3. Modification de l'objet social par remplacement du premier alinéa de l'article 2 afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le commerce en gros et en détail, ainsi en tant qu'intermédiaire de commerce, le développement et la promotion de biens non-alimentaire.

La société a encore pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties et autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

4. Révocation avec effet immédiat du commissaire aux comptes Filip MEERT, décharge à lui accorder.
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H. pour une durée de 6 ans.
6. Constatation de l'expiration des mandats des administrateurs Monsieur Robert Alois MEERT et de Madame Maria Theresia HEYVAERT au 24 octobre 2012, décharge à leur accorder.
7. Nomination de trois nouveaux administrateurs Messieurs Brice Raymond MAUYEN, Christian Georges MAUYEN et Olivier FRANCO pour une durée de 6 ans.
8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier la raison sociale de «FIGUPAR S.A.» en «Swaplight S.A.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 1^{er}, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé, entre les parties comparantes, qui seront les actionnaires de la société, une société anonyme sous la dénomination de Swaplight S.A.».

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social par remplacement du premier alinéa de l'article 2 afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le commerce en gros et en détail, ainsi en tant qu'intermédiaire de commerce, le développement et la promotion de biens non-alimentaire.

La société a encore pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties et autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le commissaire aux comptes Filip MEERT et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., établie et ayant son siège social à 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, entant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Sixième résolution

L'Assemblée constate l'expiration des mandats des administrateurs Monsieur Robert Alois MEERT et de Madame Maria Theresia HEYVAERT au 24 octobre 2012 et leur accorde décharge pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018, à savoir:

1. Monsieur Brice Raymond MAUYEN, étudiant, né le 19 décembre 1990 à Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, demeurant à 20, La Grande Buisnière, B-1380 Lasne;

2. Monsieur Christian Georges MAUYEN, retraité, né le 9 décembre 1954 à Charleroi, demeurant à 20, La Grande Buisnière, B-1380 Lasne; et

3. Monsieur Olivier FRANCO, employé, né le 26 mars 1988 à Luxembourg, demeurant à 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que deux de ses membres était présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Messieurs Brice Raymond MAUYEN et Monsieur Olivier FRANCO, préqualifiés, à la fonction d'administrateur-délégué, qui auront tous pouvoirs pour engager la société par leur seule signature. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Francq, E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. LAC/2012/53383. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152322/125.

(120201025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Fersach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155814/10.

(120206078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Finarch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 78.384.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155817/9.

(120205632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Fitness World, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.907.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155819/10.

(120205857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 5.322.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/11/2012.

FONCIER & PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2012155824/11.

(120205415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

FJDV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 89.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155820/10.

(120206008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Fontanarosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 43.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155825/10.

(120205622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Gastrom Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 98.488.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GASTROM POMMERLACH SA

Référence de publication: 2012155833/10.

(120205419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Graphicarte, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 10, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 87.890.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155847/10.

(120205446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Great Place to Work, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155848/10.

(120205441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

FM Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155822/9.

(120206139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Foca Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.810.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155823/9.

(120205443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Fracasse, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155826/9.

(120205694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Gläserer Transports S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 139.944.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155828/9.

(120206193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Gerüstbau A. Mathieu GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 103.815.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155836/9.

(120205769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Gong Jin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Luxembourg, 167, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155843/9.

(120205571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

G2C Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 163.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G2C Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2012155849/10.

(120205450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Hong Kong Garden Capellen Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 1F, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012155869/10.

(120206117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

ITP Oil & Gas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.617.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2012

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Peter Van Opstal, et de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Gerard Van Hunen, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012150346/21.

(120198776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

ITP Oil & Gas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.617.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012150345/12.

(120198775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Decker Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.924.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société DECKERLINE S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 10 mai 2011.

Résolution:

L'assemblée décide;

1. De reconduire le mandat des administrateurs à savoir:

a. Madame Joëlle Decker née le 5 décembre 1963 à Dudelange, demeurant à L-3508 Dudelange 39, Op Lenkeschlei

b. Madame Melanie Decker-Majerus née le 4 juin 1940 à Luxembourg, demeurant à L-3426 Dudelange 12, rue Nic Bodry

c. Monsieur Loïc Bonem né le 14 juin 1991 à Luxembourg, demeurant à L-3508 Dudelange 39, Op Lenkeschlei.

2. De reconduire le mandat de l'administrateur délégué, Madame Joëlle Decker née le 5 décembre 1963 à Dudelange, demeurant à L-3508 Dudelange 39, Op Lenkeschlei

3. De reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur René Moris né le 22 mars 1948, demeurant à L-6975 Rameldange 28, am Bounert.

4. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour la société

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012150184/27.

(120198773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Immobilière Honorine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 136.937.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 16 novembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini et Madame Valérie Emond a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150302/16.

(120198691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

New Star Global Property Management (Luxembourg Five) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.795.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151137/10.

(120198846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.